

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01918 Numéro SIREN : 798 204 384 Nom ou dénomination : A.B.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 534

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SAS A.B.M.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		61 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE						
SIRET		7 9 8 2 0 4 3 8 4 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 2				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	7 000	012	.	7 000
			Autres *	014	1 050	016	1 050	
	Immobilisations corporelles *			028	130 962	030	77 839	53 123
	Immobilisations financières * (1)			040	830	042		830
	Total I (5)			044	139 842	048	78 889	60 953
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	93 900	062		93 900
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	157	066		157
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	10 583	070		10 583
			Autres * (3)	072	10 229	074		10 229
		Valeurs mobilières de placement		080		082		
		Disponibilités		084	189 744	086		189 744
		Charges constatées d'avance *		092	7 693	094		7 693
	Total II		096	312 306	098		312 306	
Total général (I + II)				110	452 148	112	78 889	373 259
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000			
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	800			
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131	132				
	Report à nouveau	N° de Répertoire :		134	40 508			
	Résultat de l'exercice			136	-3 160			
	Provisions réglementées			140				
	Total I		142	46 148				
	Provisions pour risques et charges		154					
	Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	75 028			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	145 063			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	85 977			
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	172	21 043			
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	327 111				
Total général (I + II + III)				180	373 259			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	47 414
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 593
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"Certifié conforme"
le 15.11.22

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.B.M.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services *		217		218	669 484			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée*								224		
	Subventions d'exploitation reçues								226		
	Autres produits								230	542	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	670 026		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234		
	Variation de stocks (marchandises)*								236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	314 490	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	-5 674	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	219 779	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 350)							244	7 707	
	Rémunérations du personnel*								250	89 872	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	30 987	
	Dotations aux amortissements*								254	14 987	
	Dotations aux provisions								256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	16		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	672 162		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-2 136		
Produits financiers (III) 280				23			Charges financières (V)		294	435	
Produits exceptionnels (IV)								290	423		
Charges exceptionnelles (VI) {								300	1 034		
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								347			
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	-3 160		
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2				312			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318			
	Provisions non déductibles*							322			
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44. octies A)	987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356		
	Déficits antérieurs reportables . * dont imputés sur le résultat :										360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	
										372	3 160

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

"B21 F.E CONFORME" le 15.11.22

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.B.M.		Néant ☐ *								
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000			
	Autres	410	1 050	412		414		416	1 050			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	28 111	442	2 350	444	1 880	446	28 581			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	39 625	452		454	4 737	456	34 888			
	Matériel de transport	460	45 927	462	16 273	464		466	62 200			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 360	472	1 970	474	3 038	476	5 292			
Immobilisations financières		480	830	482	831	484	831	486	830			
TOTAL		490	128 903	492	21 424	494	10 486	496	139 842			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500	1 050	502		504		506	1 050			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 757	532	4 412	534	1 880	536	20 289			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	22 660	542	3 938	544	4 737	546	21 861			
	Matériel de transport	550	24 799	552	6 505	554		556	31 303			
	Autres immobilisations corporelles	560	6 257	562	1 167	564	3 038	566	4 386			
TOTAL		570	72 523	572	16 021	574	9 655	576	78 889			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	LEVE	2	faeber	3	NEW PUB/PUB	4	TOKYO	5	ACTUEL	
			PANNEAUX		ach/CHARIOT		DECOR S/VITRES		ECOSYSTEM		SERVICES/NORD	
			AYDOGDU/Site web		Nas Western Digital my Cloud							
		6		7		8		9		10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1	80	80										
2	1 800	1 800										
3	410	410										
4	2 700	2 700										
5	1 627	1 627										
6	2 088	2 088										
7	950	950										
8												
9												
10												
TOTAL	578	9 655	580	9 655	582		584		586		588	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL		596			585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

" CERTIFIÉ conforme " le 15.11.22

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.B.M.				Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770		775				
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	7 924			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés				983				
Déficits reportables				984	7 924			
Déficits de l'exercice				860	3 160			
Total des déficits restant à reporter				870	11 084			
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380
N° du centre de gestion agréé								388
Montant de la TVA collectée							374	45 179
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	38 132
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

"CERTIFIÉ CONFORME"

le 15.11.22

SAS A.B.M.

SAS au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 61 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

RCS n°798204384- RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

Le 15 novembre 2022, à 09 h 00, le soussigné Mr GONCALVES FABRICE, actionnaire unique de la société SAS A.B.M. dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur GONCALVES Fabrice.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Mr GONCALVES FABRICE, représentée par , propriétaire de 800,00 actions, représentant 800,00 voix, Président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30/06/2022.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Fixation de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 3 159,56 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours de l'exercice précédent, ont été les suivantes :

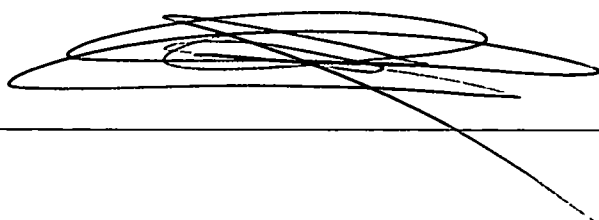
- Clôture au 30/06/2021 : 2 000,00 €
- Clôture au 30/06/2020 : NEANT
- Clôture au 30/06/2019 : NEANT

FG

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 15/11/2022.

Signature de la Présidence :

Mr GONCALVES FABRICE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.